

Délibération n° 2015-05-01

OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC pour la location de Gyropodes au Plan d'Eau des Prades par SARL Les Sentiers du Forez du 12 juillet 2015 au 30 août 2015 inclus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL les Sentiers du Forez dont le siège social est situé à Olliergues 44 Avenue Rhin et Danube, représentée par Madame DENIS Nadine a sollicité la Commune de Saint-Rémy-sur-Durolle pour un emplacement au Centre de Tourisme des Prades à Saint-Rémy-sur-Durolle pour effectuer la location de gyropodes les dimanches durant la période du 12 juillet au 30 août 2015 inclus.

Elle invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette demande et à fixer un tarif pour l'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire et après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- De consentir à la SARL Les Sentiers du Forez un emplacement au Centre de Tourisme des Prades à Saint-Rémy-sur-Durolle pour effectuer la location de gyropodes,
- De fixer à 15,00 € par dimanche le tarif d'occupation du domaine public pour la période du 12 juillet 2015 au 30 août 2015 inclus (8 dimanches),

ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom pour le compte de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle la convention d'occupation du domaine public à intervenir entre la SARL les Sentiers du Forez et la Commune de Saint-Rémy-sur-Durolle ainsi que tous les documents s'y afférents.

La recette sera encaissée à terme échu à l'article 70388 du budget communal.

=====

Transmis à la
Sous-Préfecture de Thiers
le 1^{er} juin 2015

Délibération n° 2015-05-02

OBJET : Occupation du domaine public - Balades en poney – Centre de Tourisme des Prades à SAINT REMY SUR DUROLLE période estivale 2015

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un mail en date du 18 mai 2015 émanant de la Ferme des Puys – Lieu-dit « Buy » commune de PASLIERES représentée par Madame Hélène SERRASSAT et Monsieur Vincent ROLA qui souhaitent réaliser des balades en poneys au Plan d'Eau des Prades à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE quatre dimanches durant la période estivale 2015.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur cette demande et à fixer la redevance d'occupation du domaine public pour cette activité.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- De consentir un emplacement à la Ferme Equestre des Puys au Centre de Tourisme des Prades à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE pour réaliser des balades en poneys
- De fixer à 15,00 € (QUINZE EUROS) par dimanche le montant de la redevance d'occupation du domaine public,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE la convention d'occupation du domaine public à intervenir entre la Ferme Equestre des Puys et la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE ainsi que tous les documents s'y afférents.

La recette sera encaissée à terme échu à l'article 70388 du budget communal.

=====

Transmis à la
Sous-Préfecture de THIERS
le 1^{er} juin 2015

Délibération n° 2015-05-03

OBJET : MISE A DISPOSITION TERRAIN Section AE n° 8 implantation poste transformation courant électrique Village de Vacances.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention établie entre le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme dont le siège est Centre d'Affaires du Zénith – 36 Rue de Sarliève – 63808 COURNON D'Auvergne Cedex et la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE pour la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 20 m2 en vue de l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle cadastré section AE n° 8 sise au lieu-dit « Martignat » sur le territoire de la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE de mettre à disposition un terrain d'une superficie de 20 m2 en vue d'implanter un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle cadastré section AE n° 8 sise au lieu-dit « Martignat » sur le territoire de la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention présentée ainsi que tous les documents s'y afférents.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

=====
Transmis à la
Sous-Préfecture de THIERS
le 01 juin 2015

Délibération n° 2015-05-04

OBJET : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE – Association PASSERELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des congés du personnel communal, il est nécessaire de faire appel à du personnel extérieur pour assurer l'entretien des espaces verts. Il présente la proposition faite par l'Association PASSERELLE – 7 Rue Fernand Forest – 63300 THIERS pour une mise à disposition

de personnel à savoir :

2 agents d'entretien des espaces verts à raison de 8 heures/jour pendant 3 jours soit 48 heures à 17,25 €/l'heure soit un montant total de 828,00 € (tarifs exonérés de TVA en vertu de l'article 261 du code général des impôts).

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

ACCEPTE la proposition pour une mise à disposition de personnel par l'Association PASSERELLE pour un montant de 828,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mise à disposition de personnel.

Extrait certifié conforme

Transmis à la
Sous-Préfecture de THIERS
le 01 juin 2015

Délibération n° 2015-05-05

OBJET : SERVITUDE CANALISATION EAU POTABLE TERRAINS

AI n° 64 et AI n° 65 – VENTE ADAMSKI Nathalie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 11 décembre 2014 qui autorisait la vente des propriétés communales sises « les Bruyères » cadastrées section AI n° 64 et AI n° 65 à Madame ADAMSKI Nathalie domiciliée 26 C Impasse Bellevue à BILLOM (Puy-de-Dôme). Une servitude d'eau potable grève la parcelle cadastrée AI n° 64 et Madame ADAMSKI Nathalie a demandé à la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE que cette conduite d'eau potable soit déplacée afin de lui permettre de réaliser un garage.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du dossier,

ACCEPTE de déplacer la conduite d'eau potable qui grève la propriété de Madame ADAMSKI Nathalie,

DIT que les frais relatifs au déplacement de cette conduite d'eau potable seront pris intégralement en charge par la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE,

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Transmis à la
Sous-Préfecture de THIERS
le 01 juin 2015

Délibération n° 2015-05-05

OBJET : SERVITUDE CANALISATION EAU POTABLE TERRAINS

AI n° 64 et AI n° 65 – VENTE ADAMSKI Nathalie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 11 décembre 2014 qui autorisait la vente des propriétés communales sises « les Bruyères » cadastrées section AI n° 64 et AI n° 65 à Madame ADAMSKI Nathalie domiciliée 26 C Impasse Bellevue à BILLOM (Puy-de-Dôme). Une servitude d'eau potable grève la parcelle cadastrée AI n° 64 et Madame ADAMSKI Nathalie a demandé à la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE que cette conduite d'eau potable soit déplacée afin de lui permettre de réaliser un garage.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du dossier,

ACCEPTE de déplacer la conduite d'eau potable qui grève la propriété de Madame ADAMSKI Nathalie,

DIT que les frais relatifs au déplacement de cette conduite d'eau potable seront pris intégralement en charge par la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE,

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Transmis à la
Sous-Préfecture de THIERS
le 01 juin 2015

Délibération n° 2015-05-07

**OBJET : MARCHES TRAVAUX REHABILITATION PARTIELLE
ECOLE MATERNELLE – Avenant n° 01 – Lot 06 « Carrelage-Faïences » -
GROUPE BERNARD SEA**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 octobre 2014 qui autorisait Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à la réhabilitation partielle de l'école maternelle. Lors de la réalisation des travaux, il a été constaté que la pose d'un tampon étanche à carrelé dans les sanitaires est nécessaire, ce qui engendre une plus-value.

Il présente à l'Assemblée l'avenant n° 1 au lot 06 «Carrelage-Faïences » au profit du GROUPE BERNARD SEA qui s'établit comme suit :

	Montant H.T.	TVA à 20 %	Montant TTC €
Montant Travaux en moins-value	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant Travaux en plus-value	+ 350,00 €	+ 70,00 €	+ 420,00 €
- Fourniture et pose d'un tampon étanche à carrelé dans les sanitaires			
MONTANT AVENANT N° 01	+ 350,00 €	+ 70,00 €	+ 420,00 €

Le montant du marché et avenant n° 1 d'élève à :

	Montant H.T.	TVA 20 %	Montant TTC

Marché initial	4 444,50 €	888,90 €	5 333,40 €
Montant Avenant n° 1	+ 350,00 €	+ 70,00 €	+ 420,00 €
Nouveau Montant du Marché	4 794,50 €	958,90 €	5 753,40 €

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

ACCEPTTE l'avenant n°01 au lot 06 «Carrelage-Faïences» attribué au GROUPE BERNARD SEA dans le cadre de la réhabilitation partielle de l'école maternelle pour un montant TTC de 420,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer au nom et pour le compte de la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE que tous les documents s'y afférant.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

=====

Transmis à la Sous-Préfecture de THIERS le 01 juin 2015

Délibération n° 2015-05-08

OBJET : LOTISSEMENT « SOUS LES PINS » MISSION MAITRISE D'ŒUVRE – Cabinet Olivier TRUTTMAN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de mandater un bureau d'études pour la réalisation et l'aménagement du nouveau lotissement communal « Sous les Pins ». Il présente à l'Assemblée les offres de prix présentées par divers bureaux d'études.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier.

Après analyse de ces offres, le Conseil Municipal, DECIDE :

DE CONFIER la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation et l'aménagement du nouveau lotissement communal « Sous les Pins » au Cabinet Olivier TRUTTMANN – 18 Avenue du Lac d'Allier – 03200 VICHY

DECIDE DE RETENIR les missions suivantes :

1- Relevés topographiques 650.00 € H.T.

2-	Dossier de permis d'aménager	2 600.00 € H.T.
3-	Opération foncières H.T.	1 800.00 €
4-	Mission de maîtrise d'œuvre	
4.1	Passation des marchés de travaux	1 400.00 € H.T.
4.2	Suivi de chantier	2 100.00 € H.T.
4.3	Réception des travaux	500.00 € H.T.
5-	Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau	1 900.00 € H.T.
	Montant total H.T des missions	10 590,00 € H.T.
	Montant total T.T.C. des missions	13 140,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Lotissement « Sous les Pins » 2015 – Article 6045

ADOpte à l'unanimité des membres présents

=====
Transmis à la Sous-Préfecture de Thiers le 08 juin 2015

Délibération n° 2015-05-09

OBJET : REQUALIFICATION DU VILLAGE DE VACANCES DE SAINT-REMY-SUR-DUROLLE - LOT D02 TOUT CORPS D'ETAT BATIMENT D'ACCUEIL

AVENANT N° 1 - LOT D02 - Entreprise : GIRARD Frères

Monsieur Le Maire rappelle :

- la délibération 2014-10-02-01 du 30 octobre 2014 concernant les travaux de requalification du village de vacances situé au plan d'eau des Prades, relative à l'approbation du marché pour le lot D02 TOUT CORPS D'ETAT BATIMENT ACCUEIL
à l'entreprise: GIRARD FRERES – ZI des Goyons – 63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Montant du marché tranche ferme: 459 655.37 € HT

Option C02-04 : Isolant supplémentaire façade

10 691.20 € HT

Montant total Tranche ferme + Option C02.04 : 470 346.57 € HT

Le présent avenant concerne la modification apportée à la forme du marché de l'entreprise : le groupement constitué sous la forme d'un groupement avec mandataire conjoint non solidaire est remplacé par un groupement solidaire.

Le montant des marchés de chaque lot ainsi que les RIB sont les suivants :

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)	Montant du marché Par lot	RIB
SARL FERNANDES CONSTRUCTION 1-Lot Chazeau 63650 LA MONNERIE LE MONTEL Tél : 04 73 51 52 36 N° SIRET : 389 639 360 00012	Généralités	500.00 € HT	CREDIT AGRICOLE Code banque : 16806 Code guichet : 06500 N° : 34330488000 Clé RIB : 78 IBAN : FR7616806065003433048800078 BIC : AGRIFRPP868
SARL FERNANDES CONSTRUCTION 1-Lot Chazeau 63650 LA MONNERIE LE MONTEL Tél : 04 73 51 52 36 N° SIRET : 389 639 360 00012	Travaux de Gros-oeuvre	104 296.25 € HT	CREDIT AGRICOLE Code banque : 16806 Code guichet : 06500 N° : 34330488000 Clé RIB : 78 IBAN : FR7616806065003433048800078 BIC : AGRIFRPP868

<p>SARL GIRARD FRERES</p> <p>ZI des Goyous</p> <p>63550 SAINT REMY SUR DUROLLE</p> <p>Tél : 04 73 94 30 31</p> <p>N° SIRET : 310 818 786 00017</p>	<p>Travaux de Charpente/couverture</p>	<p>97 270.60 € HT</p>	<p>CIC LYONNAISE DE BANQUE</p> <p>Code banque : 10096</p> <p>Code guichet : 18550</p> <p>N° : 00017351801</p> <p>Clé RIB : 45</p> <p>IBAN : FR7610096185500001735180145</p> <p>BIC : CMCIFRPP</p>
<p>SARL GIRARD FRERES</p> <p>ZI des Goyous</p> <p>63550 SAINT REMY SUR DUROLLE</p> <p>Tél : 04 73 94 30 31</p> <p>N° SIRET : 310 818 786 00017</p>	<p>Travaux de menuiseries extérieures</p>	<p>55 515.35 € HT</p>	<p>CIC LYONNAISE DE BANQUE</p> <p>Code banque : 10096</p> <p>Code guichet : 18550</p> <p>N° : 00017351801</p> <p>Clé RIB : 45</p> <p>IBAN : FR7610096185500001735180145</p> <p>BIC : CMCIFRPP</p>
<p>SARL GIRARD FRERES</p> <p>ZI des Goyous</p> <p>63550 SAINT REMY SUR DUROLLE</p> <p>Tél : 04 73 94 30 31</p> <p>N° SIRET : 310 818 786 00017</p>	<p>Travaux de bardage bois</p>	<p>75 781.77 € HT</p>	<p>CIC LYONNAISE DE BANQUE</p> <p>Code banque : 10096</p> <p>Code guichet : 18550</p> <p>N° : 00017351801</p> <p>Clé RIB : 45</p> <p>IBAN : FR7610096185500001735180145</p> <p>BIC : CMCIFRPP</p>
<p>SARL GIRARD FRERES</p> <p>ZI des Goyous</p> <p>63550 SAINT REMY SUR DUROLLE</p> <p>Tél : 04 73 94 30 31</p>	<p>Travaux de menuiseries bois intérieures</p>	<p>13 339.94 € HT</p>	<p>CIC LYONNAISE DE BANQUE</p> <p>Code banque : 10096</p> <p>Code guichet : 18550</p> <p>N° : 00017351801</p> <p>Clé RIB : 45</p>

N° SIRET : 310 818 786 00017			IBAN : FR7610096185500001735180145 BIC : CMCIFRPP
SARL Décorève Plazenet Sollières 63250 SAINT REMY SUR DUROLLE Tél : 06 86 92 91 86 N° SIRET : 389 639 436 00010	Travaux de doublage cloisons – Plâtrerie- Peinture	62 940.65 € HT	BPMC Code banque : 11907 Code guichet : 00031 N° : 40921722365 Clé RIB : 87 IBAN : FR7611907000314092172236587 BIC : CCBFRPPCFD
SARL Décorève Plazenet Sollières 63250 SAINT REMY SUR DUROLLE Tél : 06 86 92 91 86 N° SIRET : 389 639 436 00010	Travaux de faux- plafonds	999.00 € HT	BPMC Code banque : 11907 Code guichet : 00031 N° : 40921722365 Clé RIB : 87 IBAN : FR7611907000314092172236587 BIC : CCBFRPPCFD
SARL Foncel Carrelage La Voie Romaine 63920 PESCHADOIRES Tél : 06 68 18 85 79 Tél : 04 73 80 64 02 N° SIRET : 510 007 461 00013	Travaux sols durs /faïence	40 513.61 € HT	BPMC Code banque : 11907 Code guichet : 00031 N° / 40721381040 Clé RIB : 34 IBAN : FR76 1190 7000 3140 7213 8104 034 BIC / SWIFT : CCBPFRPPCFD
SARL GIRARD FRERES ZI des Goyous 63550 SAINT REMY SUR	Travaux d'agencement signalétique	7 498.20 € HT	CIC LYONNAISE DE BANQUE Code banque : 10096

DUROLLE Tél : 04 73 94 30 31 N° SIRET : 310 818 786 00017			Code guichet : 18550 N° : 00017351801 Clé RIB : 45 IBAN : FR7610096185500001735180145 BIC : CMCIFRPP
SARL Décorève Plazenet Sollières 63250 SAINT REMY SUR DUROLLE Tél : 06 86 92 91 86 N° SIRET : 389 639 436 00010	Travaux de nettoyage	1 000.00 € HT	BPMC Code banque : 11907 Code guichet : 00031 N° : 40921722365 Clé RIB : 87 IBAN : FR7611907000314092172236587 BIC : CCBFRPPCFD
SARL GIRARD FRERES ZI des Goyous 63550 SAINT REMY SUR DUROLLE Tél : 04 73 94 30 31 N° SIRET : 310 818 786 00017	OPTION C02-04	10 691.20 € HT	CIC LYONNAISE DE BANQUE Code banque : 10096 Code guichet : 18550 N° : 00017351801 Clé RIB : 45 IBAN : FR7610096185500001735180145 BIC : CMCIFRPP

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché et s'élève à 470 346.57 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise GIRARD FRERES – ZI des Goyous – 63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Le montant du marché est donc de à 470 346.57 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget VILLAGE DE VACANCES.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

=====
Transmis à la
Sous-Préfecture de THIERS
le 09 juin 2015

Délibération 2015-05-10

OBJET : REQUALIFICATION DU VILLAGE DE VACANCES DE SAINT-REMY-SUR-DUROLLE - LOT D06 VRD/ESPACES VERTS/BARRIERE

AVENANT N° 1 - LOT D06 - Entreprise : RENON

Monsieur Le Maire rappelle :

- la délibération 2014-10-02-01 du 30 octobre 2014 concernant les travaux de requalification du village de vacances situé au plan d'eau des Prades, relative à l'approbation du marché pour le lot D06 VRD/ESPACES VERTS/BARRIERE
à l'entreprise RENON – 40 Rue Albert Evaux 63119 CHATEAUGAY

Montant du marché tranche ferme: **94 723.50 € HT**

L'avenant a pour objet de valider :

Suite à l'intervention de l'entreprise pour la voirie et les réseaux, le terrain a été retourné dans des proportions plus importantes.

Le site a donc besoin d'être replanté et végétalisé. Cette Prestation représente un aléa de chantier.

L'avenant à une incidence financière sur le montant du marché et s'élève à 4 662.95 € HT – pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 4.92 %.

Le nouveau montant du marché à 99 386.45 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise RENON – 40 Rue Albert Evaux 63119 CHATEAUGAY, pour un montant de 4 662.95 € HT. **Le nouveau montant du marché est donc de à 99 386.45 € HT.**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget VILLAGE DE VACANCES.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

=====

Transmis à la
Sous-Préfecture de THIERS
Le 09 juin 2015

Délibération 2015-05-11

OBJET : REQUALIFICATION DU VILLAGE DE VACANCES DE SAINT-REMY-SUR-DUROLLE - LOT D01 CHALETS STANDARD ET HAUT DE GAMME / GROS ŒUVRE CHALETS STANDARD ET HAUT DE GAMME

AVENANT N° 6 - LOT D01 - Entreprise : CHALETS FABRE

Monsieur Le Maire rappelle :

- la délibération 2015-01-08 du 30 janvier 2015 concernant les travaux de requalification du village de vacances situé au plan d'eau des Prades, relative à l'approbation du marché pour le lot D01 Chalets standards et haut de gamme / GROS ŒUVRE Chalets standards et haut de gamme à l'entreprise: CHALETS FABRE - Z A – 12 240 RIEUPEYROUX

Montant du marché tranche ferme: 2 688 776.91 € HT

Tranche Conditionnelle 1

« Mobilier lot chalets haut de gamme » 104 435.28 € HT

Tranche Conditionnelle 2

« Mobilier lot chalets standard » 117 941.21 € HT

Montant total Tranche ferme + tranches conditionnelles :

2 911 153.40 € HT

- l'approbation de l'avenant n° 1 HT : 21 924.00 €
- l'approbation de l'avenant n° 2 HT : - 14 870.95 €
- l'approbation de l'avenant n° 3 HT : 17 899.13 €
- l'approbation de l'avenant n° 4 HT : - 13 614.43 €

- l'approbation de l'avenant n° 5 HT : 23 457.60 €

Total du marché H.T. : de 2 945 948.75 € HT.

L'avenant a pour objet de valider :

Dans le cadre de l'entretien des chalets existants, l'examen du mobilier a démontré la vétusté et une usure logique pour certains d'entre eux. Le devis présenté fait ressortir ces éléments (principalement rideaux et tringles) pour rester en adéquation avec les chalets neufs livrés cette saison.

L'avenant à une incidence financière sur le montant du marché et s'élève à 13 320 € HT – pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 0.45 %.

Le nouveau montant du marché à 2 959 268.75 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 avec l'entreprise CHALETS FABRE - Z A – 12 240 RIEUPEYROUX pour un montant 13 320 € HT. Le nouveau montant du marché est donc de à 2 959 268.75 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget VILLAGE DE VACANCES.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

=====

Transmis à la Sous-Préfecture de THIERS 16 juin 2015

Délibération n° 2015-05-12

OBJET: REQUALIFICATION DU VILLAGE DE VACANCES DE SAINT-REMY-SUR-DUROLLE - LOT D02 TOUT CORPS D'ETAT BATIMENT D'ACCUEIL

AVENANT N° 2 - LOT D02 - Entreprise : GIRARD Frères

Monsieur Le Maire rappelle :

- la délibération 2014-10-02-01 du 30 octobre 2014 concernant les travaux de requalification du village de vacances situé au plan d'eau des Prades, relative à l'approbation du marché pour le lot D02 TOUT CORPS D'ETAT BATIMENT ACCUEIL

à l'entreprise: GIRARD FRERES – ZI des Goyons – 63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Montant du marché tranche ferme: 459 655.37 € HT

Option C02-04 : Isolant supplémentaire façade 10 691.20 € HT

Montant total Tranche ferme + Option C02.04 : 470 346.57 € HT

L'avenant a pour objet de valider :

- Travaux supplémentaires en maçonnerie. Relevés en béton armé sur le bâtiment d'accueil

L'avenant à une incidence financière sur le montant du marché et s'élève à

1 965.00 € HT – pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 0.42 %.

Le nouveau montant du marché à 472 311.57 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise GIRARD FRERES – ZI des Goyons – 63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE, pour un montant de 1 965.00 € HT. Le nouveau montant du marché est donc de à 472 311.57 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget VILLAGE DE VACANCES.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

=====

Transmis à la Sous-Préfecture de THIERS le 17 juin 2015

Délibération n° 2015-05-13

OBJET : FIXATION DU PRIX DE VENTE des TEE-SHIRTS - REGIE DE RECETTES TEMPORAIRE

Vu la délibération n° 2014-04-02 du 08/04/2014 du conseil municipal relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une régie de recette temporaire est instituée pour la vente de tee-shirts au pavillon d'accueil du Plan d'Eau ou l'Office du Tourisme tient une permanence du 20 juin au 31 août 2015

Dans le cadre de sa communication externe et afin d'uniformiser un certain visuel, la Commune a acheté des tee-shirts sérigraphiés "Saint-Rémy-sur-Durolle" afin de pouvoir les proposer à un coût avantageux aux touristes, différentes associations de la commune et aussi les proposer à la vente aux particuliers.

Il convient de déterminer le prix de vente des tee-shirts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 15 € le prix du tee-shirt.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents.

=====

Transmis à la
Sous-Préfecture de THIERS
Le 22 juin 2015